

Feuille de route - Groupe Numérique / Libertés publiques

Au-delà des usages, le numérique génère d'immenses opportunités **économiques** et **industrielles**. Il soulève également d'importants enjeux **géopolitiques** et **démocratiques**. Face à la domination d'acteurs étrangers dans ce secteur, l'Union cherche à tirer son épingle du jeu.

Alors que la construction européenne a peu à peu limité les obstacles à la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes, le **marché unique du numérique** continue de souffrir de problèmes structurels.

Depuis plusieurs années, l'UE tente donc d'harmoniser les législations nationales et de mieux encadrer les activités du secteur. Dès 1995, elle a adopté une directive sur la protection des données personnelles, qu'elle a depuis adaptée aux enjeux contemporains. En 2018, le **règlement général sur la protection des données**(RGPD) a ainsi renforcé la transparence des plateformes du numérique vis-à-vis de leur usage des informations à caractère personnel, introduit un droit à la portabilité permettant aux utilisateurs de transférer ou récupérer ces données, et mis en place un droit à l'oubli.

Aujourd'hui, l'UE souhaite développer une stratégie plus offensive. Face à la concurrence des acteurs étrangers, la Commission européenne a orienté sa politique vers une nouvelle doctrine : celle de l'**autonomie stratégique** et d'une certaine **souveraineté numérique**. Des principes au cœur du programme de sa présidente Ursula von der Leyen, et mis en œuvre par les commissaires en charge de ces dossiers, Margrethe Vestager (Concurrence et Europe numérique) et Thierry Breton (Marché intérieur).

Plusieurs Etats européens souhaitent également lutter contre le dumping fiscal pratiqué par ces géants. Certains, dont la France, militent ainsi en faveur d'une taxe sur les grandes entreprises numériques - aussi appelée **taxe Gafa**.

L'Europe suit par ailleurs de près les grandes innovations technologiques, telles que le développement de la **5G** ou de l'**intelligence artificielle** (IA). Là encore, elle cherche à accompagner ces évolutions en soutenant l'innovation grâce à des programmes comme Digital Europe, qui prévoit 8,2 milliards d'euros dans le prochain cadre financier pluriannuel (2021 - 2027). Enfin, de nombreuses voix s'élèvent en faveur de la création de "**champions européens**".

METHODOLOGIE

Un préalable :

- Faire un état des lieux des projets de la Commission et des textes en cours.
- faire le lien avec les dossiers traités lors des présidences précédentes.
- Travailler en lien avec d'autres groupes de travail du COS



- Produire une synthèse des principales études actuelles des think tanks sur le sujet

Dresser un comparatif des évolutions.

- Quelles continuités, quelles ruptures, quelles innovations et quels enjeux depuis la dernière PFUE de 2008 ?
- Quelles avancées au cours des différentes présidences, notamment les plus récentes

L'année de travail pourrait être structurée sur ces **6 moments thématiques**.

Proposition de thématiques pour structurer les travaux :

- Numérique, énergie et climat
- Numérique, démocratie et libertés publiques
- Numérique, information et post-vérité
- Numérique, Europe et politique industrielle
- Numérique, performance et secteur public
- Numérique, cyber et souveraineté

Un travail croisé pourrait être envisagé avec les autres groupes :

- Démocratie/ Institutions
- Pacte Vert/Agriculture
- Sécurité/ Protection
- Mobilité/ transport
- Formation/ Recherche